

Questions au Feuilleton

aucun visiteur de marque n'a été hébergé dans les chambres de ces résidences.

3. a) Non. b) Non.

LES OBLIGATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENTREPRISE

Question n° 4283—M. Schellenberger:

1. Le 31 mars 1982 et dans chaque province, combien d'obligations de développement des petites entreprises avaient été approuvées par le ministère du Revenu national?

2. Pour la même période et dans chaque province, combien a) d'argent était prêté en vertu du programme, b) d'agriculteurs non constitués en société avaient reçu des obligations, c) d'agriculteurs constitués en société avaient reçu des obligations, d) d'entreprises avaient reçu des obligations?

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): 1 et 2. La partie A fournit des statistiques sur le programme des obligations pour le développement de la petite entreprise en vertu de la législation actuelle et tient compte des renseignements actuels, soit au 15 janvier 1982. Ce programme visait le développement des corporations et était destiné à aider les corporations en difficulté financière. La partie B donne des statistiques sur le programme des obligations pour la petite entreprise au 28 avril 1982. Ce programme a été prévu dans le budget du 12 novembre 1981. Le programme des obligations pour la petite entreprise visera, en plus des corporations, les entreprises non constituées en corporations et les sociétés de personnes, y compris les agriculteurs et les pêcheurs, qui sont en difficulté financière.

Partie A—Programme des obligations pour le développement de la petite entreprise

Province	Au 15 janvier 1982	
	Choix reçus et traités	Argent prêté
T.-N.	215	\$ 24,785,567
Î.-P.-É.	77	10,096,989
N.-É.	358	45,815,201
N.-B.	406	44,848,746
Québec	1,716	239,694,003
Ontario	4,724	679,647,834
Manitoba	771	124,477,274
Sask.	1,224	189,340,341
Alberta	1,788	311,755,063
C.-B.	2,467	405,978,976
T.N.-O.	4	769,000
Yukon	16	3,838,334
T.N.-O./Yukon	38	5,965,516
	13,804	\$2,087,012,844

Partie B—Programme des obligations pour la petite entreprise

Province	Au 28 avril 1982					
	Choix reçus	Argent prêté	Agriculteurs non const. en corporations	Agriculteurs const. en corporations	Autres entreprises non const. en corp.	Const. en corp.
T.-N.	13	\$ 1,181,898				13
Î.-P.-É.	34	3,787,020		4		30
N.-É.	79	8,925,816	7	2		70
N.-B.	68	8,465,921		9		59
Québec	49	8,469,094		3		46

Ontario	1,077	172,432,789	129	122	11	815
Manitoba	164	27,197,753	13	61		90
Sask.	108	21,975,105	6	10		92
Alberta	480	94,004,389	5	101		374
C.-B.	354	80,090,874	25	54	6	269
	2,426	\$426,530,659	185	366	17	1,858

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (INSTITUTIONS FINANCIÈRES)

AUTORISATION DE FOURNIR UNE AIDE FINANCIÈRE PERMANENTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 10 novembre, de la motion de M. Cosgrove (au nom de M. MacEachen): Que le bill C-130, tendant à autoriser la fourniture d'une aide financière permanente à certaines institutions financières internationales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame le Président, c'est un grand plaisir pour moi de participer à la discussion de ce projet de loi, non seulement parce qu'il revêt beaucoup d'importance du point de vue de la politique internationale du Canada, mais aussi parce qu'il apporte un appui aux institutions financières internationales qui sont d'une importance primordiale pour les pays en voie de développement.

En ce qui me concerne personnellement, je dirai qu'après avoir représenté le Canada à diverses réunions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement il m'est particulièrement agréable d'avoir l'occasion de participer au débat.

Le projet de loi à l'étude vise à autoriser le gouvernement à aider diverses institutions financières internationales de premier plan, dont les quatre banques de développement régional fondées dans les années 1960 et d'autres fonds plus récents pour l'agriculture et le commerce des produits de base dont l'établissement est de date aussi récente que 1980. Toutes ces institutions ont un élément en commun, à savoir la répartition plus équitable des ressources mondiales.